

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2025 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

13. Création d'une convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion du Calvados et Vire Normandie

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de son service d'intérim territorial.

Dans ce cadre, le CdG14 assure la recherche de candidats et le portage de contrats :

- pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Pour ce faire, une convention d'adhésion au service est proposée aux collectivités et établissement publics qui le souhaitent en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la fonction publique. La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande sur la base d'une majoration de 12%. Le CDG14 prend en charge la gestion de l'agent : contrat de travail, visites médicales, congés payés, attestations diverses.

Considérant que la commune de Vire Normandie est susceptible d'avoir besoin de recourir à ce service.

Il vous est proposé de délibérer sur la création d'une convention de mise à disposition entre le Centre de

Accusé de réceptige Ministère de l'atérieur Vire Normandie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication Délibération n°2025/04/07/13 du 7 avril 2025 à 20h30





Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 13 mars 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- La création d'une convention de mise à disposition entre le Centre de Gestion du Calvados et Vire Normandie
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20250415-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 06

Le 07 Avril 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1er avril 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1er avril 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles			X	
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
BAZIN Lucien		X		Joël DROULLON
BEDEL Sandra		X		Marie-Ange CORDIER
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie		X		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
COUASNON Serge	X			
COURTEILLE Jacques	区			
DROULLON Joël	X			
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
DUMONT Eric			X	
DUVAUX Maryse		X		Régine RENAULT
FAUDET Olivier			X	
FOUBERT Françoise		X		
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
GOSSMANN Patrick	×			
LABROUSSE Sabrina	×			
LABROUSSE Sabrina é de réception - Ministère de l'Intérieur 10060176 20250415 N3-Eançoise	X			
é certifié exécubiRÉAU Nathalie	×			
tion par le préfet B (4/2/2/28) ation : 15/04/2025			×	

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



	1		ı	
LEFOUR Tony			X	
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine	X			
MADELAINE Catherine	X			
MAINCENT Lyliane		X		Valérie OLLIVIER
MALLÉON Philippe	X			
MALOISEL Gilles	X			
MARTIN Pascal	X			
MASSÉ Aurélie		X		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	X			
OLLIVIER Valérie	X			
PICOT Régis	X			
PIGAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri		X		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	X			
ROBBES Martine	X			
ROBLIN Sylvie	X			
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude	X			
VELANY Guy	X			
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 014-200060176-20250415-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication: 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication